

# Sit-in devant le siège de la Céni : pari risqué pour le duo Fayulu-Muzito

P. 3

## ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala N°520 du lundi 13 au mardi 14 décembre 2021

Prix : 3.000 FC

Journal en ligne  
et Tri-hebdomadaire  
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),  
Local n°50, Kinshasa/Gombe  
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05  
+ 243 903 185 670  
E-mail : [kuediasala@gmail.com](mailto:kuediasala@gmail.com)  
[www.econewsrdc.com](http://www.econewsrdc.com)  
L'info qui fait échos

### Après avoir discrédité la Cour Constitutionnelle

# Bahati crache le venin sur Matata Ponyo

P. 2

## L'Assemblée nationale adopte la loi de finances 2022 en exigeant la suppression de la taxe RAM

*Troublante révélation à l'Assemblée nationale. Selon la Commission Ecofin, qui a procédé au toilettage du projet de loi de finances 2022, aucune trace des recettes perçues au titre de la taxe RAM (Registre des appareils mobiles) n'a été retrouvée dans les différentes rubriques du projet de budget de l'Etat lui soumis par le Gouvernement. C'est la preuve, selon l'Assemblée nationale, que les recettes collectées au titre de la taxe RAM n'atterrissent pas dans le compte général du Trésor.*

P. 12



### PARLONS-EN

## Deux ans pour convaincre

ECONEWS

**D**eux ans. C'est exactement le temps qui reste au Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi, avant la grande reddition des comptes de décembre 2023.

Malgré un mauvais départ dans la mise en place du nouveau bureau de la Céni (Commission électorale nationale indépendante), il n'y a pas de doute sur la tenue, dans le délai constitutionnel, des élections de 2023.

Reçu récemment par le Chef de l'Etat, le tout nouveau président de la Centrale électorale a réaffirmé ce principe, rappelant aux uns et aux autres que son institution s'attèle déjà

(Lire page 2)

## Emirats Arabes Unis : le VPM Daniel Asele aux côtés des dirigeants mondiaux au Global Citizen Forum 2021

P. 4

## Kinshasa et DP World s'accordent pour le Port en eaux profondes de Banana

P. 12

Après avoir discrédité la Cour Constitutionnelle

## Bahati crache le venin sur Matata Ponyo

**Animosité et escalade verbale au Sénat. Face au sénateur Matata Ponyo Mapon, en quête de ses immunités, après l'aveu d'incompétence de la Cour constitutionnelle à le juger dans l'affaire Bukanga-Lonzo, le président du Sénat, Modeste Bahati Lukwebo, a opté pour une attaque frontale, poussant le bouchon plus loin jusqu'à remettre en cause l'arrêt rendu par la Haute Cour. Aphone lorsque le parquet général près la Cour constitutionnelle avait étendu la levée des immunités de l'ancien Premier ministre à l'affaire Bukanga-Lonzo, le bureau du Sénat se souvient enfin n'avoir jamais autorisé le parquet général à aller au-delà du dossier sur la zairianisation. Et lorsque Matata rappelle ce triste épisode à l'assemblée plénière, il a eu plutôt droit à une décharge électrique de son président. Après cette tempête, au Sénat, l'heure est, apprend-on, à la réconciliation pour ramener le calme dans les rangs.**

ECONEWS

Il suffit de bien suivre la réaction du président du Sénat, Modeste Bahati Lukwebo, face à la motion incidentielle soulevée jeudi par le sénateur Matata, pour se convaincre de la méchanceté en politique congolaise.

Pour Bahati, l'ancien Premier ministre doit aller en prison. Qu'importe des écueils dans la procédure ! Les procédures et autres dispositions légales n'ont le droit de s'appliquer à lui. Tel un mouton, Matata doit aller à la guillotine.

Sans ambages, Bahati l'a dit du haut du perchoir de la chambre haute, en direct à la télévision nationale. Allant plus loin, il s'est même permis de proposer la corde et la manière de la nouer pourvu que l'ancien Premier ministre Matata tombe. Même à son pire ennemi, on ne souhaite pas un tel sort.

Pour le président Bahati, l'ancien Premier ministre Matata veut se soustraire à la justice. « Si vous voulez vous blanchir, il faut aller au fond parce que jusque-là, c'est au niveau de la forme », a déclaré triomphant, le président du Sénat.

Ce n'est pas pour rien qu'en droit, il est prévu des règles de pro-

cédures à respecter. Si les procédures ne sont pas respectées, il va de soi que le droit ne sera pas dit. Les poursuites ne se font pas sans le respect de la forme.

Sur ce plan, Matata a le droit de bénéficier des avantages des procédures mises en place par le législateur. C'est légitime ! Si on était face à une justice qui rassure, où il n'y a pas de gens qui s'acharne contre un individu, Matata pouvait aller chercher cette justice. Mais, le comportement du procureur général près la Cour constitutionnelle et le discours du président Bahati ne laissent planer aucun doute sur le sort qui sera le sien.

### MAUVAIS RACCORDEMENT

Pour politiser une affaire de droit, Bahati commence par préparer le terrain. Il s'était apparemment bien préparé contre Matata Ponyo. D'ailleurs, il lisait un texte écrit bien avant.

« Vous avez attaqué le Président de la République », clame à voix audible Bahati.

Que vient faire le nom du Chef de l'Etat ? Bahati peut-il produire un support où Matata s'attaque au Chef de l'Etat sur ces dossiers ?

Sur le plan de la gouvernance, Matata a le droit

d'émettre ses observations comme brillant économiste et surtout comme ancien Premier ministre.

Tout le monde sait qu'il y a des dessous dans ces affaires contre Matata. Tout le monde sait aussi que des tentatives de l'écartier de la course à la présidentielle ne sont pas que de simples discours. Il faut l'éloigner du président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi. Parce qu'il est acquis que si Matata s'approche du Chef de l'Etat, certains n'auront plus d'espace. Il faut donc le diaboliser et l'éloigner du Président de la République.

Le plus interpellateur est l'invocation de ceux qui seraient derrière Bahati : 41 députés nationaux, gouverneurs et députés provinciaux, « alors que vous êtes seul », taclé Bahati.

Ce que Bahati ignore est que Matata n'avait pas de formation politique créée par lui. Ce qui ne l'a pas empêché d'être nommé ministre des Finances et de battre le record de longévité à la Primature à cette 3<sup>ème</sup> République.

C'est la preuve qu'il suffit de le laisser se mouvoir librement pour que des résultats soient visibles. C'est possible que ça soit la principale cause de la haine contre cet homme organisé, rigoureux et compétent.

Pour vider sa bille, Bahati s'est improvisé censeur d'une décision judiciaire. Une décision de la plus haute instance judiciaire du pays dont les arrêts ne sont pas soumis à des recours. Cette haute juridiction du pays s'est déclarée incompétente de juger un ancien Premier ministre. Bahati ne l'entend pas de cette oreille.

Pourtant, lorsque la Cour constitutionnelle s'était décidée de juger un sénateur sur une affaire pour laquelle le Sénat n'avait pas donné expressément son autorisa-

tion, Bahati et tout le bureau du Sénat se sont tus dans toutes les langues.

A tout prendre, les affaires de l'Etat ne se traitent pas avec un tel degré de sentimentalisme. L'expérimenté Bahati doit savoir que la roue de l'Histoire tourne. En dénudant la Cour constitutionnelle, il ignore que demain, cette même Cour pourrait se retourner contre lui.

### RÉTABLIR LA CONFIANCE ET LA QUIÉTUDE AU SÉNAT

Après avoir vécu le martyr avec le FCC (Front commun pour le Congo) qui avait mobilisé tout son appareil judiciaire et politique pour précipiter sa mort politique, Bahati s'en est finalement sorti, juste parce qu'il défendait une cause juste. Le président du Sénat ne devait pas l'oublier. Quand on se range du côté de la justice, tôt ou tard on finit par être réhabilité. Le voilà aujourd'hui au perchoir de la chambre haute du Parlement. Qui pouvait imaginer ce scénario lorsque Mme Néné Nkulu Ilunga, auréolée d'un soutien indéfectible du FCC et de toute la « kabilie », avait pris otage l'AFDC-A, dont elle revendiquait la propriété.

La politique est certes un monde des coups-bas. Mais, ils sont assenés sous la ceinture, on n'est plus loin de la cruauté.

On suppose que le président du Sénat s'est juste trompé en affichant une posture qui ne lui ressemble pas. Homme de réconciliation et de dialogue, sans doute qu'il y travaille pour ramener la paix et la quiétude au Sénat, tout en garantissant la défense et la préservation des droits constitutionnels, reconnus à tout sénateur, toutes tendances confondues. De cette manière, il gagnerait en confiance et en estime aussi bien devant ses pairs que toute la nation.

## Le recadrage d'Evariste Boshab, professeur de droit public

Mes chers collègues, J'enseigne le droit public à l'Université de Kinshasa et ailleurs, je suis avocat près la Cour d'Appel de Kinshasa /Gombe depuis 1987, accordez-moi la présomption de connaître quelques notions de droit, puisque celui-ci est vaste.

Grand est mon étonnement, de me voir traité d'hypocrite parce que je défends un point de vue de droit et non le militantisme abject. Ceux qui brillent par les insultes savent eux-mêmes ce qu'ils représentent.

Revenons au droit :

dans une assemblée législative, le droit à la parole est sacré, puisque c'est l'unique instrument de travail dont dispose chaque élu. Ce n'est ni l'aumône, ni une libéralité.

Il est étonnant que le président du Sénat écoute les juristes de dimanche pour donner, face à la nation, une interprétation totalement erronée de l'article 164 de la Constitution, en prétendant corriger la Cour Constitutionnelle.

En effet, tous ceux qui ont fait les bonnes études de droit, connaissent la signification exacte de l'expression « les infractions commises

dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice des fonctions ». C'est une expression technique pour dire « directement ou indirectement par personne interposée », rien de commun avec tout ce qui a été débité hier. Il suffirait de consulter le Code pénal de l'article 145 à 150 pour comprendre la constance du législateur, s'agissant de l'expression dont question.

Je suis intervenu dans l'affaire opposant le sénateur Matata au Ministère Public puisqu'il est de notoriété publique que ceux qui savent et qui se taisent, sont coupables par leur silence. Humblement,

je ne voudrais pas être jugé par le tribunal de l'histoire.

Je suis intervenu dans l'affaire opposant le sénateur Matata au Ministère Public puisque l'affaire Dreyfus qui mit plus tard la République Française en péril, commença de la même manière : mépris du droit, indifférence des acteurs politiques, silence des sachants...

Je suis intervenu, puisque la démocratie est assise sur certaines valeurs et certains principes qu'il faut défendre et préserver quel qu'en soit le prix. Honni qui mal y pense.

**EVARISTE BOSHA  
SÉNATEUR**

## PARLONS-EN

### Deux ans pour convaincre

(Suite de la Une)

à rattraper le temps perdu pour être au rendez-vous en 2023.

Pour le Président de la République, le rappel de la Ceni est à la fois une interpellation et une sonnette d'alarme pour donner plus de consistance à son mandat

En 2023, lorsque viendra le moment de se représenter devant le peuple, le Président de la République sera seul. Il sera, à ce titre, le premier comptable de son bilan. C'est cela aussi la particularité de l'architecture institutionnelle congolaise.

Elu au suffrage direct dans une présidentielle à un seul tour, le Président de la République n'est pas cependant redevable devant l'Assemblée nationale. Seul le Premier ministre se trouve être redevable devant la chambre basse du Parlement qui investit le Gouvernement après approbation de son programme.

Vu sous cet angle, c'est le Premier ministre qui est censé rendre compte de sa gestion quand arrive le moment du bilan. En RDC, c'est tout autre. C'est au Président de la République qu'on réclame des comptes, chaque fois qu'il s'agit de solliciter le suffrage populaire au cours d'une présidentielle. C'est à cet exercice que se pliera Félix Tshisekedi en 2023.

Sur ce point précis, il n'y a point de doute possible. Car, sur sa prochaine candidature, le Chef de l'Etat n'entre-tient aucun mystère. Candidat en 2023, il le sera. Avec quel bilan ? C'est la grande inconnue.

Dans ce registre particulier, Félix Tshisekedi ne donne plus d'assez de temps. Sur ce compte, il ne lui reste plus que deux ans. Deux ans pour convaincre.

Ce lundi, il sera devant les deux chambres du Parlement pour décliner la nouvelle trajectoire de ces deux prochaines années. Plus de temps à perdre. Car, en 2023, lorsque le peuple lui demandera de comptes, aucune excuse ne lui sera accordée.



# Sit-in devant le siège de la Céni : pari risqué pour le duo Fayulu-Muzito

**Après la paix des braves conclue entre le pouvoir ainsi que les Eglises catholique et protestante, le duo Fayulu-Muzito se propose de reprendre le flambeau de la résistance pour parvenir à un consensus autour de la poursuite du processus électoral. Plus question de s'allier aux laïcs catholiques (CALCC) ou protestants (Milapro). Premier test : cet appel à un sit-in devant le siège national de la Céni (Commission électorale nationale indépendante) à Kinshasa.**

ECONEWS

Un pari risqué mais nécessaire pour Adolphe Muzito et Martin Fayulu, deux derniers résistants de la plate-forme politique, Lamuka. Ils viennent de décider d'organiser un sit-in devant le siège national de la Commission électorale nationale indépendante (Céni) à Kinshasa. Cette fois-ci, l'appel est lancé par la branche politique des anti-Tshisekedi.

Après des rencontres entre les hommes du régime ainsi les religieux des églises catholique et protestante, des divergences ont apparu. Des déclarations musclées ont fait ressortir des divergences majeures entre les églises et les politiques, avant que le pouvoir ne décide de faire le premier pas pour dissiper les malentendus.

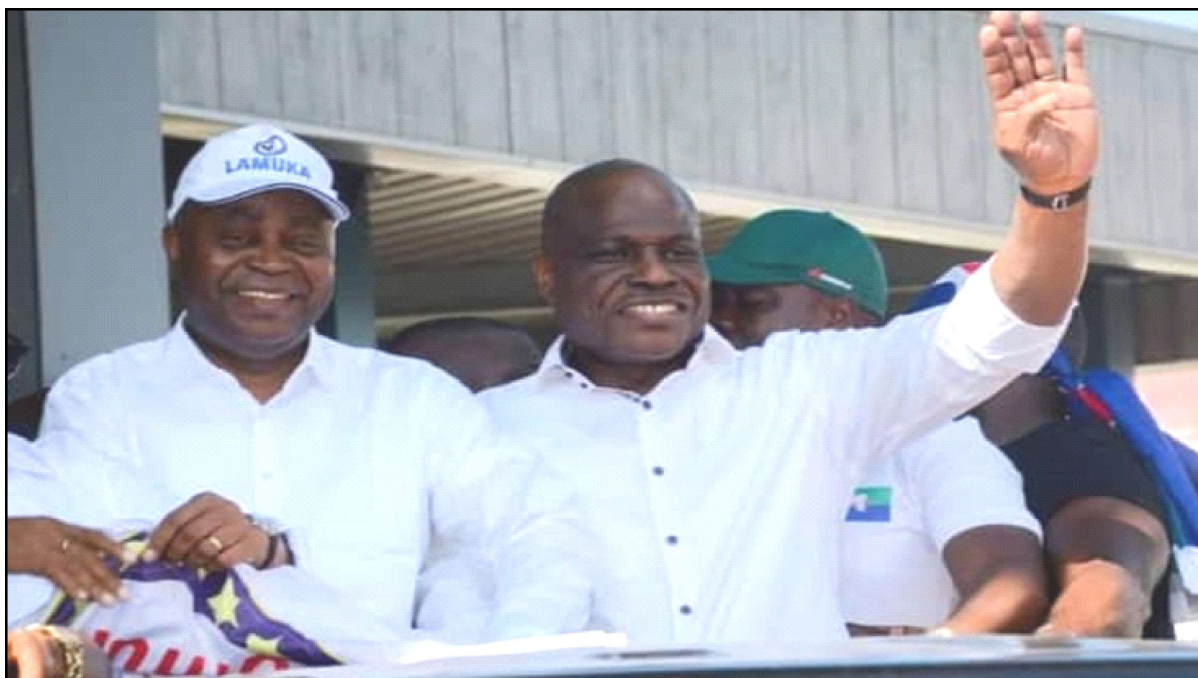
Dans une démarche inédite, trois chefs des institutions (Sénat, Assemblée nationale et Gouvernement), accompagné du conseiller spécial du Chef de l'Etat en matière de sécurité, sont allés, tour à tour, à la rencontre du Cardinal Fridolin Ambongo, archevêque métropolitain de

Kinshasa, et le président de l'Eglise du Christ au Congo (ECC). Une réunion de conciliation entre le Président de la République et la Céni (Conférence épiscopale nationale du Congo) a finalement scellé un nouveau pacte entre les deux parties, promettant de répartir sur « des bases nouvelles » pour l'intérêt de la RDC et de son peuple. Les politiques n'ont pas apprécié ce rapprochement entre l'Eglise et le pouvoir en place.

Ne voulant servir de marche-pied aux politiques, le porte-parole de la Céni, abbé Donatien Nshole, avait alors invité les partis politiques à ne plus se cacher derrière les églises dont les revendications ne visent pas l'ascension d'acteurs politiques au pouvoir.

## CHANGEMENT DE CAP

Pour l'aile dure de l'opposition, incarnée spécialement par le duo Fayulu-Muzito, le moment est venu de s'émanciper de l'Eglise pour faire entendre leur voix. C'est un pari très relevé. Mais, les deux leaders de Lamuka promettent d'y arriver, convaincus de leur ancrage sur le terrain.



Adolphe Muzito et Martin Fayulu sont déterminés à se faire entendre, malgré le retrait des Eglises

En prenant l'initiative de ce sit-in, les deux résistants de Lamuka veulent désormais démontrer leur capacité de mobilisation des masses dans le pays. Ils veulent également porter sur leurs épaules toutes les revendications en lien avec l'indépendance de la Céni.

Les laïcs catholiques et Protestants auront désormais difficile à manifester, les pères spirituels de deux grandes églises de la RDC (l'Eglise catholique au Congo et l'Eglise du Christ au Congo) ayant convenu de se mettre à l'écart du jeu politique. Dans un autre registre, le risque de voir les partisans de Joseph Kabila - qui s'entredéchirent encore au sein du FCC (Front commun pour le Congo) - se refroidir est

grand. Ils ne voudront pas servir de strapontin à Muzito et Fayulu. Et on voit également très mal ce duo composer avec ceux qui se disent encore fidèles à Joseph Kabila.

Avec ce sit-in, la vraie dimension de Muzito et Fayulu va être connue. Il n'est pas exclu que cette fois-ci, les deux leaders politiques soient vus sur le terrain pour résister contre la « politisation » de la Céni, synonyme, pensent-ils, d'élections truquées et non transparentes.

Que dire du FCC ? Pour le moment, la famille politique de Joseph Kabila, qui ne sait pas encore totalement remis du clac réussi avec le changement des rapports des forces au sein de l'Assemblée nationale, traverse une zone

de fortes turbulences qui se manifestent par l'émergence en son sein d'une aile dissidente, dite progressiste, portée par Constant Mutamba et Agée Matembo.

Face à Raymond Tshibanda, coordonnateur de la Cellule de crise du FCC, ces deux enfants terribles revendiquent désormais la paternité du FCC, tout en continuant à jurer leur loyauté à Joseph Kabila.

Le rapprochement avec le duo Fayulu - Muzito restant encore improbable, c'est en ordre dispersé que l'opposition contre Félix Tshisekedi ira sur le terrain politique, à deux ans des élections de 2023 que le tout nouveau président de la Céni, Denis Kadima, a promis d'organiser dans le « délai constitutionnel ».

## Reconquête de Camp Luka, fief de Mboso : l'ENVOL de Delly Sesanga reprogramme son meeting le 19 décembre

FRANCIS M.

Par deux fois, ENVOL, parti politique de Delly Sesanga, a été contraint par Gentiny Ngobila Mbaka, gouverneur de la ville de Kinshasa, à reporter son meeting, prévu au quartier Camp Luka, dans la commune de Ngaliema, à Kinshasa.

Présenté comme le fief de Christophe Mboso N'Kodia Pwanga, président de l'Assemblée nationale, l'ENVOL est déterminé à reconquérir ce quartier pour faire tomber ce mythe.

Après un premier report, c'est, hier dimanche 12 décembre 2021, que Sessanga avait donné rendez-vous à ses partisans, avant que l'Hôtel de ville de Kinshasa le contraigne, une fois encore, à un report.

Dans un communiqué daté du 11 décembre 2021, dont une copie est parvenue à



S'étant affranchi de l'Union sacrée de la nation, Delly Sesanga veut tailler son chemin en solitaire

Econews, le porte-parole adjoint d'ENVOL, Me Rodrigue Ramazani Bekola, informe l'opinion nationale que son parti « a été notifié cet après-midi du samedi 11 décembre 2021 de la décision de l'auto-

rité urbaine, le Gouverneur de la ville de Kinshasa, demandant le report du meeting de son président Delly Sesanga prévu ce dimanche 12 décembre 2021 au camp Luka ».

Dans le communiqué, « ENVOL dénonce la mauvaise foi de l'autorité urbaine sur les motivations politiques de sa décision. En effet, la lettre d'information de l'ENVOL datée du 6/12/2021 a été reçue à l'office de l'autorité provinciale en date du 7/12/2021. Contre cette vérité des faits, le Gouverneur Gentiny Ngobila affirme dans sa lettre référencée 1719/CAB/GVK/GTN/LK/2021 du 11 décembre 2021, que la correspondance introduite et réceptionnée en date du 8 décembre 2021 à son office est antérieure à la lettre lui adressée plus tôt par le parti politique ENVOL en vue de son meeting du 12 décembre 2021 ». En même-temps, le parti dénonce également « le recours systématique aux manœuvres d'obstruction et d'entrave à l'exercice de la liberté de manifestation initiée

comme à l'époque de l'ancien régime par des groupes et associations politiques proches de la majorité au pouvoir. ENVOL reprouve la motivation de la décision du gouverneur caractéristique de cette pratique discriminatoire et arbitraire de l'autorité urbaine qui constitue une atteinte à la liberté de manifestation ».

Par conséquent, « ENVOL place le gouverneur de la ville de Kinshasa devant ses responsabilités pour la tenue de cette activité à la date du 19 décembre 2021 », tout en demandant instamment à ses membres et militants du Camp Luka « de se mobiliser dans le strict respect des gestes et mesures barrières pour la tenue définitive de ce meeting à la date du dimanche 19 décembre 2021, au croisement des avenues Luiyi et Mahenga ».



## A Kingabwa, une chasse gardée de Gecoco, Marie-Josée Ifoku interdite de meeting

**Quand la démocratie va à la dérive, il y a une bonne raison de sonner le tocsin pour ne pas permettre à l'arbitraire de s'enraciner dans les mœurs politiques. L'ex-candidate à la présidentielle de 2018, Marie-Josée Ifoku, n'a pas réussi à organiser sa manifestation politique, programmée le week-end dernier au quartier Kingabwa, dans la commune de Limete, à Kinshasa. Pour cause : les partisans du député provincial de Kinshasa, Gerard Kongolo wa Kongolo, dit Gecoco Mulumba, disent avoir des droits inaliénables sur cet espace de la ville au point qu'aucun autre leader politique ne peut y tenir une manifestation politique. Avant elle, c'est Delly Sessanga, leader d'ENVOL, qui a connu le même problème au Camp Luka, un quartier populaire de la commune de Ngaliema, présenté comme le fief de Christophe Mbose N'Kodia, président de l'Assemblée nationale.**

HUGO TAMUSA

« Nous avons été bousculés, brutalisés, empêchés et humiliés par la police juste parce que nous voulons exposer notre idéologie. Le Président de la République doit nettoyer sa cour, il doit tenir son balai. Nous voulons un changement et son entourage ne l'aide pas », a déploré Marie-Josée Ifoku. L'ancienne candidate à la présidentielle de décembre 2018 a voulu tenir un meeting à Kingabwa, un quartier difficile de Kinshasa.

Malgré la lettre d'informa-

tion adressée dix jours avant au gouverneur de la ville de Kinshasa, Gentiny Ngobila, c'est la police qui les attendait avec des lacrymogènes et des coups de matraque pour les disperser.

Face à la presse, M-J Ifoku a condamné le comportement de ces policiers d'autant plus que son parti avait saisi l'autorité urbaine conformément à la Constitution. « Le peuple et les autorités doivent comprendre qu'aujourd'hui, il y a un souci. Nous avons écrit à l'Hôtel de ville pour informer que nous

avons prévu un meeting politique ce samedi pour exposer notre idéologie politique. Malheureusement, les gens ont été bousculés, pourchassés et battus par des policiers dépêchés sur le lieu. Ils ont détruit les tentes alors qu'il n'y a eu aucune violence de la part de la population ni de nous-mêmes. Nous avons été humiliés devant tout le monde. L'autorité urbaine était informée au préalable. Elle a reçu notre correspondance avant dix jours pour l'informer de la tenu de notre meeting populaire. Gérer, c'est administrer. C'était à l'Hôtel de ville de pouvoir nous répondre et nous dire la raison pour laquelle nous ne pouvons pas organiser notre meeting. L'Hôtel de ville n'a pas répondu et nous avons pris ce silence pour acquis conformément à la loi », a-t-elle déploré.

Il est temps, pense-t-elle, de rompre avec de telles pratiques qui ternissent le mandat du Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi. « Kingabwa était prêt à nous recevoir. Ce sont les autorités qui sont à la base de cette situation. Je me pose

tant de questions parce qu'on ne peut pas continuer avec le même système. Nous avons tous combattu un système et ce système ne peut pas se perpétuer. C'est la raison pour laquelle nous avons fait tenir au Président de la République un balai. Il doit nettoyer sa cour. Nous en avons marre. Nous voulons un changement, mais son entourage ne l'aide pas. Il doit nettoyer sa cour », a-t-elle lancé.

En quoi Marie-Josée Ifoku serait-elle un danger pour le régime Tshisekedi ? Absolument en rien ! D'ailleurs pour exister, elle se réclame, depuis toujours, de l'Union sacrée de la nation. Mais, elle serait, rapporte-t-on, un danger pour l'ayatollah du coin, Gecoco Mulumba, qui a toujours considéré ce quartier comme sa chasse gardée où ne peuvent venir que ses invités.

Nul n'a le droit de mettre son pied dans ce quartier sans l'autorisation expresse de Gecoco Mulumba, le futur vice-gouverneur de Kinshasa, selon la volonté souveraine de

Jean-Marc Kabund-a-Kabund, président a.i. de l'UDPS.

Le plus étonnant est que la police a répondu aux ordres de ce député provincial. Il a fallu qu'il donne un ordre pour que la chasse à l'homme soit stoppée contre les partisans de Marie-Josée Ifoku candidate malheureuse à la présidentielle de décembre 2018. Une candidate qui n'avait aucune chance de gagner étant donné son envergure dans le pays. Sans ancrage, il lui était impossible de gagner. Elle le savait pertinemment bien.

Le fait d'instrumentaliser les forces de sécurité pour servir des intérêts d'un individu est condamnable. Le gouverneur Gentiny Ngobila et les responsables de l'UDPS sont invités à prendre leur responsabilité et condamner ces pratiques d'un autre âge. Des îlots de non droit, en pleine ville de Kinshasa, est une forme de démission inacceptable. Ce député provincial n'est pas dans son premier dérapage. Il faut le stopper définitivement. Pour éviter un embrasement à grande échelle dans la ville de Kinshasa.

## Emirats Arabes Unis : le VPM Daniel Asele aux côtés des dirigeants mondiaux au Global Citizen Forum 2021

T. MASTALA

Des dirigeants mondiaux, des philanthropes, des artistes de renom, des athlètes, des entrepreneurs et des économistes de classe mondiale se réunissent, les 12 et 13 décembre 2021, à l'Emirat Ras Al Khaimah, aux Emirats Arabes Unis, pour mener des conversations sur la mobilité humaine et les étapes vers un avenir plus durable dans le cadre du Global Citizen Forum 2021 (GCF 2021). La République Démocratique du Congo y prend une part active sous la conduite de Daniel Asele Okito, vice-Premier ministre (VPM), ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières.

Sous le patronage de Son Altesse le cheikh Saud Bin Saqr Al Qasimi, membre du Conseil suprême des Emirats arabes unis et souverain de Ras Al Khaimah, « The Future in Motion — A New Momentum for Human Mobility » se tient à Ras Al Khaimah, au Centre international d'exposition et de conférence d'Al Hamra.

L'événement très attendu fait suite à un partenariat entre le Global Citizen Forum, une plate-forme d'action sociale animée par une communauté de

dirigeants engagés à ouvrir des opportunités en matière de citoyenneté mondiale, et Ras Al Khaimah Tourism Development Authority (RAKTDA), qui a pour objectif de devenir un leader régional du tourisme durable à l'horizon 2025.

Aussitôt arrivé aux Emirats Arabes Unis, le VPM Daniel Asele a été reçu par Son Altesse Sheikh Saud bin Saqr Al Qasimi, qui dirige l'Emirat de Ras Al Khaimah, membre du Conseil Suprême des Emirats Arabes Unis. Les deux personnalités ont échangé pendant une demi-heure, en aparté, autour des questions de la mobilité des populations et de l'identité, des sujets au cœur de Global Citizen Forum.

Profitant de son séjour de 48 heures aux Emirats Arabes Unis, plus précisément dans l'Emirat Ras Al Kaimah, le VPM Daniel Asele prévoit de rencontrer, peu avant de boucler sa visite de travail, quelques autorités et patrons d'entreprises émiraties.

« The Future in Motion », partie intégrante du GCF 2021, vise à lancer des conversations mondiales vitales sur le potentiel de la mobilité humaine et à engager les plus grands esprits du



Le VPM Daniel Asele reçu par Son Altesse Sheikh Saud bin Saqr Al Qasimi, Emir de l'Emirat de Ras Al Khaimah

monde sur des initiatives pertinentes et pertinentes conçues pour offrir un avenir plus durable et résilient ; de la restauration des océans du monde aux histoires marquantes de réfugiés et à la redéfinition de la citoyenneté mondiale dans un monde post-pandémique.

La liste de plus de 60 dirigeants et chefs d'Etat mon-

diaux inspirants comprend le président de la Colombie, SE Iván Duque Márquez, vice-président du Libéria, SE Jewel Taylor, le VPM Daniel Asele Okito de la RDC, le Premier ministre de Tuvalu, Hon. Kausea Natano, le Premier ministre de Sainte-Lucie, Hon. Philip Pierre, le Premier ministre d'Antigua-et-Barbuda, Hon. Gaston Browne, l'ancien pré-

sident de Maurice, le Dr Ameenah Gurib-Fakim, et l'ancien Premier ministre italien, Matteo Renzi, entre autres.

Ancien négociateur d'otages du FBI et entraîneur de Masterclass, Chris Voss ; entrepreneur environnemental et biologiste marin, Dr Deborah Brosnan ; économiste lauréat du prix Nobel, Nouriel Roubini ; journaliste international et présentateur de CNN, Richard Quest ; activiste et mannequin somalien américain, Halima Aden ; et bien d'autres partagent également la scène de ce GCF 2021.

En tant que l'un des rassemblements annuels mondiaux les plus riches et diversifiés sur le plan culturel, les sommets annuels du Global Citizen Forum, précédemment organisés à Dubaï, Toronto, Monaco et Sveti Stefan, ont chacun accueilli plus de 500 invités de plus de 65 pays.

En tant que premier événement éco-responsable du Global Citizen Forum, les organisateurs ont enregistré une participation record tout en suivant des protocoles de santé et d'assainissement stricts pour assurer la sécurité des participants, par ce temps de Covid-19.



# Nouveau projet de soutien à l'entrepreneuriat : la Banque mondiale attend la signature de Nicolas Kazadi

Après les 100 millions USD injectés dans le Projet d'appui développement de micro, petites et moyennes entreprises (PADMPME), la Banque mondiale est disposée à faire plus pour soutenir l'entrepreneuriat privé en République Démocratique du Congo. A ce titre, elle est prête à ouvrir une nouvelle ligne de crédit à son guichet concessionnel IDA. Pour l'instant, une signature fait défaut, celle du ministre des Finances, Nicolas Kazadi Kadima-Nzujii, également gouverneur de la RDC auprès de la Banque mondiale, qui doit préalablement faire le premier pas en validant le projet de requête. Une signature qui tarde à venir, alors que le dossier se trouve déjà sur sa table de travail.

FRANCIS M.

À la vue du succès du Projet d'appui au développement des micro, petites et moyennes entreprises (PADMPME), la Banque mondiale a manifesté l'intérêt de consentir plus d'efforts financiers pour soutenir l'entrepreneuriat privé en République Démocratique du Congo.

Si le PADMPME ne se limite qu'à quatre villes de la RDC, à savoir Kinshasa, Lubumbashi, Matadi et Goma, le nouveau projet que se propose de financer la Banque mondiale devait s'étendre dans d'autres villes. Pour l'instant, le dernier mot revient au Gouvernement, principalement le ministre des Finances et gouverneur de la RDC à la Banque mondiale, Nicolas Kazadi Kadima-Nzujii.

Depuis son bureau de l'avenue Lubefu, dans la commune de la Gombe, l'argentier national ne s'empresse pas de signer le projet de requête pour enclencher la machine au niveau de la Banque mondiale. Pourtant, des indiscretions rapportent que ce projet de requête se trouve déjà sur son

bureau de travail.

## UN ÉMISSAIRE DE LA BANQUE MONDIALE À KINSHASA

Pour accélérer ce dossier qui semble ne pas préoccuper le gouvernement congolais, la Banque mondiale a délégué à Kinshasa M. Douglas Malcom Pearce (USA), son directeur régional Afrique en charge du développement du secteur privé et financier, en visite de travail en RDC depuis le mercredi 8 décembre 2021.

Dans la foulée de la revue à mi-parcours du PADMPME, l'expert de la Banque mondiale vient évaluer les conditions de renforcement des activités de son secteur dans la collaboration avec la RDC.

Pour ses premiers contacts à Kinshasa, M. Pearce a principalement échangé avec le ministre de l'Entrepreneuriat et PME, Eustache Muhanzi, sur les enseignements de mise en œuvre du PADMPME.

Selon la cellule de communication de l'Unité de coordination du PADMPME, ces discussions ont tourné autour des perspectives de mise à l'échelle



Rencontre de l'équipe de la Banque mondiale avec le ministre d'Etat de l'Entrepreneuriat et PME

des activités du projet après la réussite constatée de la phase pilote actuelle.

Le ministre d'Etat Eustache Muhanzi a avancé quelques propositions pour l'identification de nouvelles villes à intégrer et les thématiques susceptibles d'améliorer le rendement, notamment le renforcement des capacités des structures publiques d'encadrement du secteur des PME.

Bien disposé à accompagner la RDC dans cette voie, la Banque mondiale a estimé que la balle se trouve dans le camp du gouvernement congolais qui doit remplir les préalables à la validation du nouveau projet. Ces préalables concernent principalement les plans de sauvegardes environnementales et sociales sur les nouveaux tracés du PADMPME, ainsi qu'une requête en bonne et due forme adressée à la Banque mondiale par le ministre des Finances.

Le patron congolais du secteur des PME a promis de s'y investir au nom de gouvernement, du reste disponible et disposé en faveur de la collaboration sur cette extension.

## PADMPME, PROJET DE PROMOTION DE LA FEMME

Outre le ministre de l'Entrepreneuriat et PME, l'expert de la Banque mondiale a eu également des entretiens avec la ministre du Genre, Famille et Enfants.

Il a été question du renforcement du dispositif de soutien à la femme au sein du PADMPME. M. Pearce s'est dit disposé à faire davantage pour renforcer les appuis destinés à la femme dans le cadre de ce projet, pour autant que la thématique «genre et promotion économique de la femme» fait partie d'une des composantes de ce projet.

Avec le ministre d'Etat en charge du Plan, M. Douglas Pearce s'est attardé sur l'amélioration de l'environnement des affaires. A ce niveau, la Banque mondiale encourage le gouvernement congolais à engager les réformes nécessaires pour alléger les contraintes pour les entrepreneurs.

Outre ces autorités gouvernementales, l'agenda de Douglas Pearce prévoit des rencontres avec le secteur financier et les acteurs de l'écosystème des PME, spécialement ceux de Goma et Bukavu. Bien avant ces échanges, il devrait

d'abord visiter quelques PME bénéficiaires des subventions de contrepartie dans le cadre du COPA (Concours des plans d'affaires).

## OPÉRATIONNALISATION DU FOGEC

Preuve de la volonté du Gouvernement de soutenir l'entrepreneuriat local, le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a rappelé vendredi au Conseil la nécessité de rendre opérationnel le Fonds de garantie de l'entrepreneuriat au Congo (FOGEC), cet outil conçu pour matérialiser sa vision d'accompagnement du génie de créativité des jeunes entrepreneurs congolais œuvrant dans le secteur informel et ne disposant pas de moyens financiers.

C'est ainsi qu'il a chargé les ministres en charge de l'Entrepreneuriat et des Finances d'œuvrer urgemment pour doter cette structure, pourvue d'animateurs depuis mai 2021, de ressources nécessaires à la réalisation de son objet social. Un rapport y relatif est attendu au prochain Conseil des ministres.

Financé par un crédit IDA de 100 millions USD, le PADMPME est le premier programme de la Banque mondiale à appuyer directement le secteur privé en RDC. Il est indicateur d'un changement d'approche dans les interventions de la Banque mondiale en faveur de la croissance économique induite par les entrepreneurs privés. Sa revue à mi-parcours a documenté des résultats dépassant les indicateurs.

# Etroitesse du marché, excès d'imposition, déficit énergétique : PPC Barnett au bord de l'asphyxie

ECONEWS

PPC Barnett, ce cimentier qui opère à Kimpese, dans la province du Kongo central, est au bord de l'asphyxie. Pour cause, l'entreprise ploie sous le poids d'une fiscalité qui réduit sérieusement sa marge de manœuvre, sans compter le déficit en énergie électrique et l'étroitesse du marché congolais qui l'oblige à tourner à 35% de sa capacité. Dans ces conditions, l'entreprise craint le pire.

Si l'entreprise n'envisage pas encore une réduction sensible de ses activités, elle a lancé néanmoins, vendredi au cours d'une conférence de presse à Kinshasa, une alerte pour que les autorités congolaises s'activent à sauver la filière de l'industrie nationale du ciment en plein essoufflement.

## DES COÛTS D'EXPLOITATION PROHIBITIFS

Au cours de cette conférence de presse, le Président du Conseil d'Administration de PPC Barnett, Kalaa Katema Mpinga, note que son entreprise paie au moins 66 taxes alors que les importateurs de ciment en provenance des pays voisins ne paient que très peu de taxes. Une situation qui favorise, selon lui, la concurrence avec des ciments importés de l'Angola et du Congo/Brazzaville alors que ces deux pays offrent des subventions à leurs industries.

«L'industrie du ciment en RDC est sous pression surtout par nos voisins qui sont capables de vendre du ciment à un coût plus bas que nous. Ces industries obtiennent des subsides de leur Gouvernement respectif, surtout en matière de livraisons des charbons. Ces derniers représentent 40% du coût de production. Nous n'avons pas de charbon dans

l'Ouest de la RDC. Au Katanga, il y en a mais faute de routes, nous ne pouvons les acheminer ici. Nous devons les faire venir de très loin alors que nos voisins en bénéficient presque gratuitement. Nous déplorons le fait de faire entrer du ciment exonéré au Congo/Kinshasa alors que nous-mêmes, nous devons payer les taxes aussi inimaginables pour se conformer à la loi», a fustigé le PCA Kalaa Katema Mpinga, cité par Zoom-eco.net.

Par conséquent, il a invité le Gouvernement à se pencher rapidement sur cette question pour qu'une solution soit trouvée dans le sens de favoriser, mais surtout de protéger les industries locales.

«Nous demandons à ce que tout le monde soit mis à la même échelle. L'Etat doit nous aider à empêcher les importations illégales et non concurrentielles du ciment sur le marché de la République Démocra-

tique du Congo».

Pour sa part, M. Iqbal Omar, son directeur général, a déploré l'étroitesse du marché congolais où il n'existe pas une politique de grands travaux pouvant booster la demande de ciment. «Nous avons une usine de 1,2 millions de tonnes mais nous produisons 35% ou 40% de nos capacités installées. Nous sommes sur un marché en manque de projets d'infrastructures qui nous permettent d'accéder dans toutes les régions du pays», regrette M. Iqbal Omar.

Selon lui, l'entreprise éprouve également de grandes difficultés pour s'approvisionner en matières premières. «Pour réaliser le ciment, nous avons besoin d'électricité et de charbon ou le gaz. Nous importons 10 000 tonnes de charbon du marché national et plus international. Le charbon a augmenté de 200% entre l'année dernière et cette année. Et Ma-

tadi n'étant pas un port en eaux profondes, nous n'arrivons pas à faire accoster des grands bateaux transportant du charbon. Il faut des grands travaux pour améliorer les conditions d'accès au pays», a rappelé M. Iqbal Omar. Avant d'évoquer le déficit en énergie électrique qui perturbe son plan opérationnel : «Il y a également le coût de l'électricité que nous payons à la SNEL (société nationale d'électricité) qui est complètement élevé par rapport à d'autres pays. Mais aussi la pression fiscale forte. Nous payons plus de 66 taxes. Par rapport à d'autres pays africains, c'est trop. On paye des taxes inexplicables: taxes sur la reconstruction, sur l'estampillage. Au Congo/Brazzaville et en Zambie, il n'y a que 13 taxes. Cela pénalise la rentabilité et la rentabilité de l'entreprise. Les autorités du pays doivent nous aider».



Assainissement de l'environnement des affaires

# Le Gouvernement zappe l'ANAPI et confie son sort à la Cellule climat des affaires de la Présidence

Pour toutes les questions se rapportant à l'amélioration de l'environnement des affaires, le Gouvernement a décidé de tourner le dos à l'ANAPI (Agence nationale pour la promotion des investissements), service relevant du ministère du Plan, au profit de la Cellule climat des affaires de la Présidence de la République. Désormais, tout ce qui se rapporte au suivi et réformes inscrits dans l'assainissement de l'environnement des affaires échappe désormais au contrôle de l'ANAPI. Drôle de gouvernance

En tout cas, vendredi en Conseil des ministres, le Gouvernement a encore donné la preuve que l'ANAPI n'existe plus dans ses radars en responsabilisant la Cellule climat des affaires de la Présidence de la République au travail « de l'appropriation et de la capitalisation du tableau de bord numérique de suivi-évaluation des réformes ».

Pas un mot sur l'ANAPI !

A ce titre, le Chef de l'Etat a « salué la synergie créée entre la Cellule climat des affaires de la Présidence de la République, la Primature et le ministère du Plan, laquelle a permis de parfaire la Feuille de route ainsi que les assignations et réformes du climat des affaires pour chaque ministère ».

Dans la même logique, la Cellule climat des affaires de la

Présidence de la République lui a présenté un tableau de bord numérique, qui va permettre d'assurer un suivi et une évaluation, en temps réel, des assignations données à chacun des seize ministères impliqués dans la chaîne des réformes du climat des affaires. Le Chef de l'Etat a aussi noté que les différents points focaux des ministères concernés ainsi que la plupart des ministres ont déjà été formés et sensibilisés à cet outil de gouvernance axée sur les résultats. Il a validé le tableau de bord numérique de suivi-évaluation des réformes. Cet outil sera étendu à l'ensemble de l'action gouvernementale. Quant aux assignations qui n'ont pas été prises en compte dans le système, le Chef de l'Etat a encouragé la synergie précitée à continuer à travailler en vue de leur transmission matérielle aux ministères concernés.

« Avec cet outil, moi-même et le Premier ministre pouvons désormais identifier, avec exactitude, à quel niveau la chaîne bloque et, au moment opportun, le même outil permettra de tirer les conclusions qui s'imposent », a conclu le Président de la République, repris dans le compte rendu lu par Patrick Muyaya, porte-parole du Gouvernement.

ECONEWS

## COMPTE RENDU DE LA TRENTE-DEUXIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a présidé la trente-deuxième réunion du Conseil des ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 10 décembre 2021 par visioconférence.

Cinq points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir:

**I.** Communication de son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;

**II.** Points d'informations ;

**III.** Approbation d'un relevé des décisions du Conseil des ministres;

**IV.** Examen et adoption des dossiers;

**V.** Examen et adoption des textes.

### I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat, a porté essentiellement sur trois (03) points, à savoir :

#### 1. De l'opérationnalisation du Fonds de Garantie de l'Entrepreneuriat au Congo (FOGEC)

Le Président de la République a rappelé au Conseil la nécessité de rendre opérationnel le Fonds de Garantie de l'Entrepreneuriat au Congo (FOGEC), cet outil conçu pour matérialiser sa vision d'accompagnement du gé-



Patrick Muyaya Katembwe, Ministre de la Communication et Médias, Porte-parole du Gouvernement

nie de créativité des jeunes entrepreneurs congolais œuvrant dans le secteur informel et ne disposant pas de moyens financiers.

C'est ainsi qu'il a chargé les ministres en charge de l'Entrepreneuriat et des Finances d'œuvrer urgemment pour doter cette structure, pourvue d'animateurs depuis mai 2021, de ressources nécessaires à la réalisation de son objet social. Un rapport y relatif est attendu au prochain Conseil des ministres.

#### 2. De la construction des cités modernes

Face à la nécessité d'améliorer les conditions d'hébergement de nos concitoyens et de nos forces de sécurité conformément à sa vision, le Président de la République tient à la relocalisation des camps des militaires et des policiers à

des endroits plus appropriés, et de réaménager lesdits sites en de nouvelles cités modernes aux standards internationaux.

Pour matérialiser cette vision, une société privée de droit congolais a signé avec le ministre d'Etat, ministre de l'Aménagement du territoire, le 16 novembre 2020, un accord de maîtrise d'œuvre et de promotion immobilière.

Le Chef de l'Etat a encouragé les membres du Gouvernement concernés par cette initiative à prendre les dispositions nécessaires pour assurer un accompagnement à la société de gestion du projet qui devrait être créée dans le meilleur délai en vue de sa réussite.

Il sera notamment question de mettre à la disposition du projet des sites et terrains concernés et de veiller à ce qu'ils ne soient pas spoliés.

3. De l'appropriation et de la capitalisation du tableau de bord numérique de suivi-évaluation des réformes

Le Chef de l'Etat a salué la synergie créée entre la Cellule climat des affaires de la Présidence de la République, la Primature et le ministère du Plan, laquelle a permis de parfaire la Feuille de route ainsi que les assignations et réformes du climat des affaires pour chaque ministère.

Dans la même logique, la Cellule climat des affaires de la Présidence de la République lui a présenté un tableau de bord numérique, qui va permettre d'assurer un suivi et une évaluation, en temps réel, des assignations données à chacun des 16 ministères impliqués dans la chaîne des réformes du climat des affaires.

Le Chef de l'Etat a

aussi noté que les différents points focaux des ministères concernés ainsi que la plupart des ministres ont déjà été formés et sensibilisés à cet outil de gouvernance axée sur les résultats. Il a validé le tableau de bord numérique de suivi-évaluation des réformes. Cet outil sera étendu à l'ensemble de l'action gouvernementale.

Quant aux assignations qui n'ont pas été prises en compte dans le système, le Chef de l'Etat a encouragé la synergie précitée à continuer à travailler en vue de leur transmission matérielle aux ministères concernés.

« Avec cet outil, moi-même et le Premier ministre pouvons désormais identifier, avec exactitude, à quel niveau la chaîne bloque et, au moment opportun, le même outil permettra de tirer les conclusions qui s'imposent », a conclu le Président de la République.

### II. POINTS D'INFORMATIONS

#### II.1. Etat et administration du territoire

Le vice-Premier ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières, a fait le point sur l'état du territoire national qui demeure généralement calme en dépit des cas d'insécurité enregistrés dans la partie Est, où se poursuivent les opérations militaires, dans le cadre de l'état de siège.

(Suite à la page 8)



# Accusé d'agressions sexuelles à Paris, Koffi Olomidé attend son verdict en appel ce lundi

**C'est ce lundi 13 décembre 2021 que l'artiste-musicien Koffi Olomide connaîtra son sort dans les accusations portées contre lui devant la Cour d'appel de Versailles (Paris, France). Jugé en appel pour agressions sexuelles et séquestration sur quatre de ses ex-danseuses pour des faits datant de 2007, Olomide risque huit ans de prison, selon le réquisitoire du parquet général de Versailles. Lundi, la Cour d'appel se prononcera également sur le sort de deux autres hommes, proches de Koffi Olomide et accusés de complicité.**

ECONEWS AVEC AFP

La Cour d'appel de Versailles, près de Paris, se prononce ce lundi 13 décembre 2021 dans une affaire de violences sexuelles visant la star de la rumba congolaise Koffi Olomide, jugé pour agressions sexuelles et séquestration sur quatre de ses ex-danseuses lors de ses tournées en France.

Pendant le procès qui s'est tenu fin octobre, le parquet général a requis huit ans de prison contre le Franco-Congolais de 65 ans, demandant de revenir sur «le naufrage» du premier jugement et de reconnaître coupable cet «homme puissant», star internationale qui vit désormais en France.

En 2019, un tribunal l'avait condamné à deux ans de prison avec sursis pour «atteinte sexuelle» sur une des jeunes femmes, déclarée mineure au moment des faits, et l'avait relaxé des poursuites concernant les trois autres. La star n'avait pas assisté à

son procès.

Contre toute attente, le chanteur s'est présenté à son procès en appel à Versailles. A la barre, il s'est défendu des accusations en fustigeant «les mensonges» des parties civiles. «Ce sont des récits concertés», un «complot» pour «casser ma carrière», a-t-il affirmé devant les plaignantes.

Les quatre femmes congolaises, qui ont déposé plainte entre 2007 et 2013, accusent Koffi Olomide de les avoir enfermées dans un pavillon gardé près de Paris, lors de ses tournées françaises, et de les avoir forcées à avoir des relations sexuelles avec lui, de façon régulière pour certaines.

«Ça s'est passé dans des hôtels, parfois dans la voiture (...) dans des studios d'enregistrement...», a témoigné l'une d'elles en larmes pendant les débats.

Depuis, aucune n'est retournée au Congo, confiant leur «peur» des conséquences face à une star internationale qu'elles surnommaient avant l'af-



Koffi Olomide et son avocat français, lors de sa dernière comparution devant la Cour d'appel de Versailles (Paris).

faire «le président». L'une a aussi déclaré avoir fait au moins une tentative de suicide.

Selon Le Figaro, les faits remontent lors des tournées de son orchestre, Quartier Latin. En 2007, une première danseuse porte plainte et décrit à la justice ses tournées avec Koffi Olomide en France. Elle dit les vivre enfermée près de Paris, dans un pavillon surveillé par trois gardes, sans possibilité de sortir ni de téléphoner. Les trois autres, qui déposent plainte en 2009, puis en 2013, confirmeront ce récit, selon l'accusation.

Initialement mis en examen pour viols aggravés et séquestration en 2012, Koffi Olomide voit finalement la juge d'instruction le renvoyer en 2018 devant le tribunal correctionnel pour «atteinte sexuelle avec violence, contrainte, menace ou surprise par personne ayant autorité» - ou agressions sexuelles - et séquestration. Il est également jugé pour aide illégale à l'entrée et au séjour des danseuses, venues de la RDC.

«C'est un dossier qui ne tient pas», continue à marteler Me Emmanuel Marsigny pour

défendre son client, «une accusation n'est pas une preuve».

Né en 1956 à Kisanгани, chef-lieu de l'ancienne province Orientale, Koffi Olomide a déjà été condamné dans son pays en 2012 à trois mois de prison avec sursis pour violences contre son producteur. Il avait également été expulsé du Kenya en 2016 pour avoir donné un coup de pied à l'une de ses danseuses, et la Zambie avait émis en 2018 un mandat d'arrêt à son encontre pour une agression sur un photographe en 2012.

## CICOS : les experts valident le plan de mise en œuvre des règlements de gestion des déchets

A.T.

À l'issue d'un atelier national à Kinshasa, les experts de la CICOS, du ministère des Transports, de l'Environnement et de Développement durable, ont validé, le 8 décembre 2021, le plan de mise en œuvre des règlements de gestion des déchets des unités fluviales en RDC.

La représentante du secrétaire général de la CICOS, Mme Dorice Kuitcha, a indiqué que cet atelier est un cadre de réflexion pour la validation du plan de mise en œuvre de ces règlements. Il s'inscrit dans la continuité de la même action consistant à renforcer les capacités des acteurs de la RDC, dans la prise en compte de la problématique environnementale sur les voies d'eau intérieures des États membres de la CICOS, et, entre autres, celle de la pollution issue des activités humaines. Avant de noter que



cet atelier constitue l'une des activités clés, dans la mise en œuvre du projet «Appui à la réglementation, la facilitation, la sécurisation et la durabilité du transport fluvial dans la zone CICOS».

Au niveau national, cette réglementation se décline en lois et arrêtés. Si la gestion des déchets dans

d'autres domaines fait l'objet d'une réglementation, la gestion des déchets issus des unités fluviales et des plateformes portuaires, reste un champ très peu ou pas réglementé, a fait remarquer Mme Dorice Kuitcha. Ce, avant de remercier l'Union européenne, pour l'appui qu'elle ne cesse d'apporter à la CICOS, dans

le but d'améliorer les conditions de vie de nos populations.

Pour sa part, la représentante du ministre des Transports et Voies de communication a salué cet important appui de la CICOS aux États membres en matière de renforcement de leurs capacités. Cet engagement de la CICOS aux côtés de la RDC, traduit un encouragement fort qui nous conforte à persister dans notre volonté de faire du sous-secteur du transport fluvial, un des atouts majeurs de l'économie nationale.

Par ailleurs, elle a rappelé que le bassin du fleuve Congo est l'une des principales voies de communication en Afrique centrale, utilisée tant pour le transport des passagers que des marchandises. Et de noter qu'à côté du défi majeur lié à la compétitivité de la navigation fluviale, on note une absence de textes d'application des conventions, lois et règlements en matière de trans-

ports, en général, et sur le transport fluvial, en particulier.

Pour la représentante du ministre, la tenue de cet atelier est l'une des voies que propose la CICOS pour corriger cette situation et favoriser l'application effective des règlements communs de gestion des déchets qui font l'objet de la réunion du jour. Cet atelier est également un cadre de renforcement des capacités des acteurs clés de la RDC, impliqués dans la gestion du sous-secteur de la navigation fluviale, de l'environnement et des ressources en eau. Et de conclure: «Je voudrais rassurer la CICOS de l'engagement de la RDC, à rendre opérationnel les mesures contenues dans ces règlements, qui bénéficieront de toute l'attention requise en vue de remplir pleinement leurs missions, à savoir l'assainissement des unités fluviales et des plateformes portuaires».



# COMPTE RENDU DE LA TRENTE-DEUXIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

(Suite de la page 6)

L'état d'esprit de la population a été marqué notamment par :

- La tenue à Kinshasa de la septième édition du Forum Économique dénommé «Makutano» et de la Conférence Régionale « Femmes, Paix et Sécurité»;
- La nomination par le Chef de l'État, le 3 décembre dernier, des mandataires publics à la GECAMINES, la Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA), la Direction Générale des Impôts (DGI) et la Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations (DGRAD).

Il a également évoqué la récurrence des cas de naufrage des embarcations dû au non-respect de la réglementation en matière de navigation fluviale.

Les derniers faits rapportés dans la province du Bas-Uélé, sur la rivière Uélé en territoire de Poko, fait état de huit (08) morts et huit (08) rescapés.

Dans la province de la Tshuapa, sur la rivière éponyme, un autre naufrage a occasionné le décès de dix (10) compatriotes et plusieurs autres portés disparus. Le ministre d'État, ministre de l'Aménagement du territoire y a été dépêché avec l'appui du Gouvernement.

Le vice-Premier ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières a informé le Conseil de la persistance de la confusion entre l'exécutif provincial et l'organe délibérant de la province du Sud-Kivu.

Il a enfin fait mention de la démission du Gouverneur de la province du Nord-Ubangi pour des raisons de convenance personnelle.

## II.2. Situation sécuritaire

La vice-ministre de la Défense Nationale et Anciens combattants a fait le point au Conseil de la situation sécuritaire qui demeure sous contrôle des Forces de défense et de sécurité.

Elle a indiqué que le ministre de la Défense poursuivait sa mission d'évaluation de l'état de siège et de supervision à la tête d'une Commission mixte Parlement-Forces Armées de la République Démocratique du Congo. Un rapport sera porté à la connaissance des membres du Conseil à l'issue de cette mission.

En ce qui concerne les opérations concertées et ciblées Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) - Forces de Défense du Peuple Ougandais (UPDF), la vice-ministre de la Défense a indiqué qu'en plus des opérations militaires préliminaires en cours pour l'éradication des terroristes ADF/MTM et leurs supplétifs, le génie militaire entreprend des travaux de construction et de réhabilitation des routes sur les axes Mbaul-Kamango et Nobili-Semuliki-Beni. Objectifs : rendre fluide et sécuriser davantage le mouvement des militaires et le déplacement de la population

Dans les secteurs opérationnels Ituri, Sukola II Nord-Kivu et Sukola I Grand Nord, l'alerte maximale des Unités de ces secteurs reste de mise. Les opérations de traque se poursuivent sur tous les axes contre l'activisme des groupes armés.

## II.3. Évolution de la situation de l'épidémie à Covid-19

Le ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention a informé le Conseil de la situation globale de la pandémie Covid-19 dans le pays. Il a indiqué que la tendance haussière des nouveaux cas notamment celle des cas importés a poussé le Gouvernement à actualiser les mesures déjà en vigueur dans le cadre de la lutte contre la pandémie.

Une recrudescence des cas de grippe saisonnière est observée actuellement en République Démocratique du Congo qu'il faille faire le diagnostic différentiel avec les symptômes de la Covid-19.

La population est de ce fait invitée à se faire tester régulièrement devant toute toux associée ou non à la fièvre pour toutes les personnes à risque ou les plus exposées à l'aide des tests rapides, à savoir les professionnels de santé, le personnel enseignant, les agents et cadres des entreprises publiques et privées et/ou toute autre personne exerçant une activité nécessitant de nombreux contacts.

La pandémie en République Démocratique du Congo a sévi en trois (3) vagues distinctes. Nous tendons actuellement vers la confirmation d'une qua-

trième vague, au regard de la montée des statistiques de contamination. Cela pourra mieux être interprété à la fin de la quatrième semaine.

Pendant la première vague, étalée entre les mois de mars et de juin 2020, avec en moyenne 500 cas par semaine, le grand défi était le diagnostic et la prise en charge clinique avec un taux d'occupation de lits de 80%.

La deuxième vague, avec une moyenne de 700 cas par semaine, était la réplique de la première vague, mais avec extension progressive dans les provinces et un taux d'occupation de lits de 5%.

La troisième vague, avec une moyenne de 2500 cas par semaine. Elle s'est caractérisée par l'apparition et la circulation des variants dont le variant indien, très contagieux et meurtrier et un taux d'occupation de lits qui tend à remonter entre 20 et 25%.

Au sujet de la remontée en cours, il y a certes augmentation de cas testés positifs à la Covid-19 mais la létalité demeure faible.

Le défi majeur de cette pandémie demeure le refus d'acceptation des vaccins par la majorité de la population congolaise. D'où, l'appel du ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention au respect strict des gestes barrières et à la vaccination.

## II.4. Évolution de la conjoncture économique

La Gouverneure de la Banque Centrale du Congo a fait le point de la conjoncture économique qui demeure caractérisée, au plan national, par la poursuite de la stabilité du cadre macro-économique sur fond de la bonne coordination des politiques monétaire et budgétaire et en l'absence d'un choc majeur.

Au cours de la première semaine du mois de décembre courant, l'indice des prix à la consommation est resté stable. Le taux d'inflation hebdomadaire s'est établi à 0,115% contre 0,112% la semaine précédente, portant le cumul annuel à 4,47%. A ce rythme, l'inflation s'établirait à 5,2% à fin décembre 2021, contre un objectif de 7%.

Le marché de change est resté globalement stable, attesté par de faibles variations du taux de change sur les deux seg-

ments du marché. En cumul annuel, le taux de dépréciation du franc Congolais est de 1,37% à l'indicatif et de 0,86% au parallèle contre une perte de pouvoir d'achat de la monnaie de plus de 14% à la période correspondante en 2020.

Grace à la conclusion de la première Revue du Programme avec le Fonds Monétaire International, le prochain décaissement de la quotité d'appuis budgétaires prévu pour également conforter la situation des réserves dont le niveau est déjà établi à 3,3 milliards de dollars américains correspondant à trois mois d'importations de biens et services.

Elle a indiqué que le Gouvernement s'est engagé à accélérer les réformes retenues dans le cadre du Programme avec le Fonds Monétaire International (FMI) à l'effet de garantir une croissance inclusive et durable en République Démocratique du Congo.

Bien que la reprise de l'économie mondiale se poursuit, la croissance du PIB mondiale devrait ralentir sur la durée, selon les statistiques de l'OCDE, à cause des risques importants qui continuent à peser sur cette économie notamment les nouveaux variants plus contagieux de Covid-19, le rythme de la vaccination et l'efficacité des vaccins.

Par conséquent, notre économie demeure exposée à ces risques d'origine externe mais aussi interne tels que le faible taux de couverture vaccinale et les pressions éventuelles sur la demande intérieure qui caractérisent historiquement le dernier trimestre de l'année marqué par la préparation des festivités de fin d'année.

La Gouverneure a recommandé le maintien de la coordination des politiques budgétaire et monétaire, la mise en application continue du pacte de stabilité, la poursuite de la gestion optimale de la liquidité et la mise en œuvre des réformes retenues dans le cadre du programme avec FMI.

Le Conseil des Ministres a pris acte de ce rapport.

## III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Minis-

tres a adopté le relevé des décisions prises lors de sa trente-unième réunion tenue le vendredi 03 décembre 2021.

## IV. EXAMEN ET ADOPTION DES DOSSIERS (2 DOSSIERS)

### IV.1. De la problématique des inondations post-pluviales dans la ville de Kinshasa

Le ministre d'État, ministre des Infrastructures et Travaux publics a présenté au Conseil, à la suite de la recommandation du Président de la République faite à la 30<sup>ème</sup> réunion du Conseil des ministres, le dossier relatif à la problématique des inondations post-pluviales dans la ville de Kinshasa.

Identifiant les causes des inondations dans cette ville conçue pour 400.000 habitants mais abritant actuellement plus de 12 millions suite au boom démographique, il a évoqué :

- Le manque de mise en œuvre de différents plans d'aménagement;
- L'urbanisation désordonnée;
- L'absence d'un système de gestion efficace des déchets dans la ville entraînant le rejet des déchets solides dans les caniveaux, collecteurs et cours d'eau;
- L'irrégularité du dragage des voies fluviales et de curage des collecteurs et des cours d'eau;
- L'insuffisance de la capacité d'évacuation des ouvrages hydrauliques existants;
- Le changement climatique (avec une pluviométrie importante et plus intense).

Il a indiqué que la résolution de cette problématique passe par l'application d'une série de recommandations qui nécessitent des moyens financiers conséquents. Il s'agit notamment de :

- La mise en œuvre du Plan d'aménagement de la ville, Schéma d'Orientation Stratégique d'Agglomération Kinoise (SOSAK);
- L'actualisation de la cartographie du réseau d'assainissement;
- La planification des interventions de dragage et de curage systématiques sur les réseaux (hydrographique et assainissement);
- La gestion efficace et rationnelle des déchets solides;

(Suite à la page 10)



## Pour Washington, les accords entre le Maroc et Israël sont un « tournant » au service d'une paix globale au Proche-Orient

Le rétablissement des relations diplomatiques entre le Maroc et Israël constitue un « tournant » qui a approfondi des liens historiques existants, ce qui est de nature à favoriser « une paix plus large au Proche-Orient », a affirmé la secrétaire adjointe par intérim du département d'État pour le Bureau des Affaires du Proche-Orient, Yael Lempert.

ECONEWS AVEC MAP

« Nous considérons l'accord de normalisation maroco-israélien non seulement comme un élément positif pour Israël et le Maroc individuellement, mais aussi comme un accord qui contribuera à la stabilité de la région et un élément vraiment important pour atteindre nos objectifs stratégiques », a souligné la responsable du département d'État, jeudi soir à Washington, à l'occasion d'une cérémonie marquant le premier anniversaire de la reprise des relations diplomatiques maroco-israéliennes dans le cadre de l'accord tri-

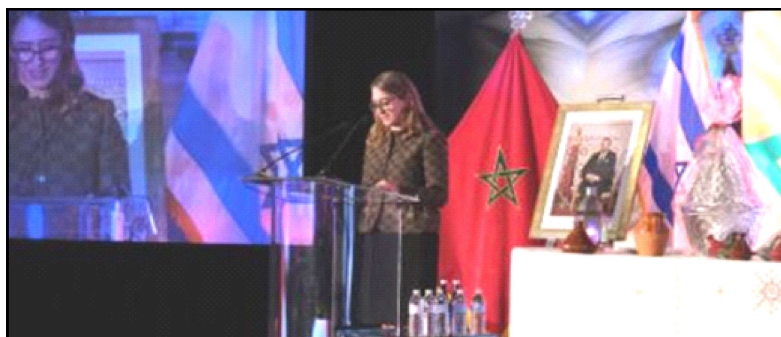
partite Maroc-Israël-USA.

« Une relation forte entre Israël et le Maroc a le potentiel de contribuer à une paix plus large au Moyen-Orient, y compris entre les Israéliens et les Palestiniens », a-t-elle dit.

« Nous marquons l'anniversaire d'un accord qui représente un tournant, et qui démontre au monde entier que de grandes choses sont possibles », a en outre indiqué Mme Lempert.

Revenant sur les liens séculaires entre le Royaume et la communauté juive, la responsable américaine a noté qu'ils « sont parmi les plus anciennes au monde ».

« Juste au coin de la légende



La cérémonie du premier anniversaire de la reprise des relations diplomatiques maroco-israéliennes

tion américaine à Tanger, se trouve l'un des plus anciens cimetières juifs de la ville, aujourd'hui maintenu par des gardiens musulmans, un témoignage de l'incroyable tradition de tolérance religieuse du Maroc », a-t-elle souligné.

Pour Mme Lempert, le processus de rétablissement des relations diplomatiques a « ravivé et approfondi les liens historiques entre le Maroc et Israël ».

A cet égard, elle a fait

savoir que les Israéliens et les Marocains en tirent déjà profit car « le commerce et le tourisme se développent, créant de nouvelles opportunités pour tous, y compris les jeunes et les communautés marginalisées, les programmes culturels et les échanges universitaires comblent les fossés et renforcent une culture de tolérance ». Et de rappeler que tout récemment, Israël et le Maroc ont signé un proto-

cole d'accord de coopération en matière de défense.

Les ambassades du Maroc et d'Israël aux États-Unis ont marqué avec éclat, à Washington, le premier anniversaire de l'accord tripartite Maroc-Israël-USA qui a enclenché une dynamique de coopération au service du développement et de la paix, avec notamment la reprise des relations diplomatiques maroco-israéliennes.

Présidée par l'ambassadeur du Royaume à Washington, Lalla Joumala Alaoui, et l'ambassadeur d'Israël, Michael Herzog, cette cérémonie, organisée en collaboration avec l'American Jewish Committee et le Watergate Group, s'est déroulée en présence de plusieurs invités de marque, dont des membres du Congrès américain, des diplomates et des représentants des milieux politique, économique et culturel de la capitale américaine.

## Présidentielle en Angola : l'opposition aligne Adalberto Costa Junior face à João Lourenço

ECONEWS AVEC AFRICANEWS.COM

Le parti au pouvoir en Angola a choisi vendredi soir de réinvestir le président actuel du pays, João Lourenço, pour briguer un deuxième mandat lors des élections prévues en août 2022.

Le Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA) l'a choisi à 98,4%. La semaine dernière, le principal parti d'opposition, l'Unita, avait réélu son président Adalberto Costa Junior, 59 ans, à sa tête à l'issue d'un congrès de trois jours

dans la capitale, se positionnant ainsi comme le principal adversaire de João Lourenço, 67 ans.

Le président Lourenço a succédé en 2017 à Jose Eduardo dos Santos, maître absolu du pays pendant 38 ans, accusé d'avoir largement détourné les ressources nationales en favorisant sa famille et ses proches.

Ancien ministre de la Défense de Dos Santos, Lourenço avait surpris le pays en lançant une vaste opération « mains propres » contre ce clan.

Au nom de la lutte contre

la corruption, il a aussi écarté la garde rapprochée de son prédécesseur des instances dirigeantes du parti au pouvoir, des institutions et des entreprises publiques.

### COALITION DE L'OPPOSITION POUR LES PRÉSIDENTIELLES

Trois jours auparavant, l'opposition angolaise avait annoncé mardi la création d'une coalition en vue de la présidentielle l'an prochain pour tenter de mettre en échec le MPLA au pouvoir depuis plus de 45 ans.

Le Mouvement populaire de libération de l'Angola dirige ce pays riche en pétrole depuis son accession à l'indépendance en 1975 accordée par le Portugal.

« Notre patrie réclame un changement », a déclaré Adalberto Costa Junior, le chef du premier parti de l'opposition, l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (Unita), décrivant un pays « frappé par le désespoir, par l'appauvrissement ».

Ancien groupe rebelle, l'Unita a perdu toutes les élections depuis qu'elle s'est transformée en parti politique en 2002.

A moins d'un an des élections législatives et présidentielle, ce parti a décidé de s'associer au mouvement politique « PRA-JA Servir Angola » et au « Bloco Democrático ».

Le nouveau Front patriotique uni (FPU) a désigné Adalberto Costa Junior pour être son candidat face au président Joao Lourenco.

Ce pays d'Afrique australe de 33 millions d'habitants est riche en ressources naturelles, mais une grande partie de sa population vit sous le seuil de pauvreté.

## Pétrole : la Côte d'Ivoire bientôt dans la cour des grands avec un accord signé avec le géant italien, ENI

ECONEWS AVEC AFP

Le président ivoirien Alassane Ouattara a affirmé vendredi que son pays allait devenir un producteur « important » de pétrole à partir de 2023, après la découverte en septembre d'hydrocarbures qui seront exploités par la société italienne Eni.

« L'exploitation va commencer dans les mois qui viennent. A partir de 2023-2024, la Côte d'Ivoire sera un producteur de pétrole à un niveau important », a déclaré le chef de l'État à l'occasion de la signature d'accords avec le géant pétrolier italien.

Saluant la rapidité avec laquelle le gouvernement ivoirien a

donné son feu vert, le PDG d'ENI, Claudio Descalzi, a confirmé que « la première production de ce champ » aura lieu en 2023.

Le potentiel de ce gisement baptisé « Baleine » est élevé : de 1,5 à 2 milliards de barils de pétrole brut et de 1 800 à 2 400 milliards de pieds cubes de gaz associé.

Leader mondial du cacao avec 40 % des parts de marché, la Côte d'Ivoire est pour l'heure un modeste producteur de pétrole avec 36 000 barils/jour en 2019, exploité par plusieurs compagnies étrangères. Aujourd'hui, la question est de savoir quelle sera la part qui reviendra à la Côte d'Ivoire dans l'exploitation du pétrole.

Interrogé sur le sujet, le patron du géant italien des hydro-

carbures n'a pas donné de chiffres, indiquant simplement qu'il s'agissait d'un contrat de partage de production comme la société ENI en conclut « en Afrique et dans le monde ».

Lors de la phase d'exploration, ENI contrôlait 90 % du bloc CI-101 contre 10 % pour Petroci Holding, qui représente les intérêts du gouvernement. Reste à savoir quelle sera la part qui reviendra à la Côte d'Ivoire dans l'exploitation du pétrole.

Le président Alassane Ouattara a, de son côté, salué les accords signés par ENI pour s'engager sur la formation d'ingénieurs et de cadres. « Bien sûr, il y a un aspect financier, mais aussi un aspect formation c'est très important » pour « l'emploi

des jeunes », a-t-il déclaré.

Outre ENI, plusieurs sociétés internationales, comme Total ou Tullow Oil, ont annoncé ces dernières années des découvertes importantes dans le pays qui dispose de 51 champs identifiés dont 4 en production, 26 en exploration et 21 encore libres ou en négociation.

### ÉVITER LA MALÉDICTION DE L'OR NOIR

Et pourtant, comme de nombreux pays en développement, la Côte d'Ivoire a du mal à faire de ses matières premières une source de croissance qui bénéficie à ses populations. Fin octobre, des jeunes ont encore manifesté leur colère et bloqué des travaux de pose de pipelines

pour réclamer la réalisation d'infrastructures dans leur région pétrolière et gazière de Jacquville, à l'ouest d'Abidjan.

En 2018, la production de pétrole brut a rapporté plus de 500 milliards de francs CFA (762 millions d'euros), selon l'ONG Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE). Le Conseil pétrole-gaz, une structure réunissant élus locaux et habitants créée en 2008 pour faire l'interface entre les pétroliers et les populations et redistribuer la manne de l'or noir, est la cible des critiques des habitants, qui lui reprochent son inaction. Certains analystes pointent également la faiblesse de la part de l'État dans le partage du gâteau pétrolier avec les compagnies étrangères.



# COMPTE RENDU DE LA TRENTE-DEUXIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

(Suite de la page 8)

-La mise en place du Plan de prévention de Risque d'Inondation de la ville (PPRI);

-Le financement des études d'assainissement de la ville;

-La campagne de sensibilisation citoyenne.

Le ministre d'Etat, ministre des Infrastructures et Travaux publics a précisé que les services s'attèlent à finaliser les évaluations de différentes interventions nécessaires pour chiffrer les coûts d'intervention avec détails de mise en œuvre en vue de palier la situation actuelle.

Par-dessus tout, a-t-il insisté, il s'avère nécessaire pour la ville de Kinshasa, comme pour plusieurs d'autres villes du pays, de financer une étude de redimensionnement du réseau de drainage, à la suite de laquelle il sera possible de construire des ouvrages d'assainissement requis.

Après débat et délibérations, le Conseil a adopté ce dossier.

## IV.2. DE L'ETAT DES LIEUX DU PROJET DE CONSTRUCTION DU PORT EN EAUX PROFONDES DE BANANA

Le ministre des Transports, Voies de communication et Désenclavement a soumis au Conseil, le dossier relatif à l'état des lieux du projet de construction du Port en eaux profondes de Banana.

Partant d'un rappel des faits saillants, il a expliqué les principaux points de la Convention de collaboration portant délégation de service public pour le Port en eaux profondes de Banana signée en mars 2018 avec le Groupe DP World FZE.

Cette Convention de Collaboration a été soumise, depuis novembre 2020, à une renégociation suite aux instructions du Président de la République dans l'objectif de garantir les intérêts de l'Etat congolais dans ce projet.

Quant aux actions à réaliser, le ministre des Transports, Voies de communication et de Désenclavement a évoqué une série de mesures parmi lesquelles :

-La finalisation de la rédaction des compromis des négociations et la signature de l'avenant y afférent. Et ce document devrait être délibéré en Conseil des mi-

nistres et faire l'objet d'un Décret du Premier ministre;

-La mise à disposition effective du concessionnaire des terrains du projet libres de toute contrainte;

-La mobilisation du financement pour la construction de la route Banana – Matadi;

-La prise d'un arrêté interministériel accordant les exonérations fiscales, parafiscales et douanières légales applicables aux conventions de collaboration et aux projets de coopération.

Il a conclu son intervention en réitérant la détermination du Gouvernement à amorcer le développement des atouts internes de notre pays face aux nombreux défis d'intégration régionale et d'épanouissement de l'économie nationale.

Après débat et délibérations, ce dossier a été adopté.

## V. EXAMEN ET ADOPTION DES TEXTES (6 TEXTES)

### V.1. Projet de loi portant autorisation de la prorogation de l'état de siège sur une partie du territoire national

La ministre d'Etat, ministre de la Justice et Garde des sceaux, représentée par le ministre d'Etat, ministre du Développement rural, a présenté, à l'attention du Conseil, le projet de loi autorisant la prorogation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu pour une période de 15 jours prenant cours le 17 décembre 2021.

Cette prorogation permettra à nos forces de défense et de sécurité de consolider les acquis des opérations antérieures et à parvenir au rétablissement de la paix dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu.

Après débat et délibérations, le Conseil a adopté ce projet de loi.

### V.2. Projet de loi de ratification de l'accord de financement du projet Pont route-rail

Le ministre d'Etat, ministre du Plan a soumis

au Conseil le projet de loi portant autorisation de la ratification de l'accord relatif au financement, à la construction et à l'exploitation du Pont route-rail sur le fleuve Congo entre les villes de Brazzaville et de Kinshasa conclu le 11 novembre 2019 à Johannesburg, en Afrique du Sud, entre la République Démocratique du Congo et la République du Congo.

Il a indiqué que cet accord détermine les principes de coopération entre les Etats dans le cadre de la mise en œuvre du projet dans tous ses aspects liés tant au financement, à la conception, à la construction, à l'exploitation qu'à l'entretien aussi bien du Pont route-rail que des postes de contrôle unique frontaliers et des positions des voies d'accès situées entre le pont et les postes de contrôle unique frontaliers.

Le coût total du projet, incluant notamment les coûts des travaux, les coûts de développement et les charges financières, s'élève à 713,4 millions d'euros.

Après débat et délibérations, ce projet de loi a été adopté.

### V.3. Trois Projets de textes

Le ministre des Finances a soumis au Conseil trois projets de textes. Le premier est le Projet de Loi autorisant ratification de l'Accord de prêt du 25 novembre 2021 conclu entre la République Démocratique du Congo et le Fonds Africain de Développement au titre du Programme d'Appui au Développement Agro-pastoral de Ngandajika (PRODAN).

Avec un financement de 71 millions de dollars américains, ce projet a pour objectif spécifique de développer des infrastructures structurantes dans la Zone d'Influence du Programme (ZIP) et mettre en place un cadre favorable à l'investissement du secteur privé agro-industriel.

Ce qui apportera de la valeur ajoutée aux chaînes de valeur prioritaires, gage de création de richesse, de réduction de pertes de devises due aux importations massives et d'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le second concerne le projet de loi autorisant ratification de l'accord de prêt du 25 novembre 2021 conclu entre la République Démocratique du Congo et la Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique au titre de Projet de Réhabilitation de la voirie de Kinshasa (deuxième phase).

14 artères de la capitale sont concernées par ce projet financé à hauteur de 50 millions de dollars américains.

Il vise à désenclaver les quartiers populaires et assurer la liaison intercommunale, à rendre viable la circulation des personnes et leurs biens, à améliorer les conditions de drainage des eaux pluviales et ménagères en contribuant à l'assainissement urbain, à décongestionner le trafic routier, et à contribuer au développement socio-économique de la ville.

Et le troisième texte est un Projet de Loi relative à l'activité et au contrôle des Établissements de Crédit. Il apporte des réponses adéquates aux faiblesses et limites de la loi 003/2002 du 02 février 2002 face notamment aux défis nouveaux du paysage bancaire congolais.

Les innovations apportées dans ce Projet de Loi permettent à l'Etat congolais d'éviter les défaillances bancaires et de protéger de manière optimale les déposants et le système financier.

C'est le cas de citer l'obligation faite aux Établissements de crédit d'adhérer à un système de protection des dépôts mis en place par le Gouvernement et le pouvoir reconnu à la Banque Centrale du Congo de procéder au gel des avoirs des personnes sanctionnées par les Etats ou autres organismes internationaux.

Après débat et délibérations, le Conseil a adopté ces trois Projets de lois.

### V.4. Projet d'arrêté interministériel

La ministre des Mines a soumis au Conseil le projet d'arrêté interministériel portant approbation du manuel de procédures de gestion de la dotation de 0,3% minimum du chiffre d'affaires pour contribution aux

projets de développement communautaire dans le secteur minier.

Ce texte approuve le Manuel de procédures conformément aux dispositions pertinentes du Règlement minier, détermine les institutions chargées de son exécution et fixe le moment de son entrée en vigueur.

Les fonds rendus disponibles par les sociétés minières et logés dans les comptes refuges n'attendaient que la mise en place du cadre juridique et l'opérationnalisation de l'organisme spécialisé devant les gérer au profit des communautés locales.

La signature de cet arrêté interministériel va ainsi favoriser leur mise à disposition aux bénéficiaires et concrétiser l'engagement du Gouvernement à améliorer la gouvernance dans la gestion des ressources naturelles garantissant un développement durable du pays, profitable à toutes les générations.

Complétant la ministre des Mines, le ministre des Affaires sociales, Actions humanitaires et Solidarité nationale a indiqué que le Manuel des procédures est une mesure d'application de la législation minière.

Son strict respect par les intervenants dans la gestion de la dotation conditionne l'efficacité du système de gestion qui devra se traduire par des contrôles réguliers pour uniformiser les règles et palier les différents risques qui résulteraient d'une irrégularité, d'une malversation, d'une erreur d'exécution et surtout d'une négligence.

Après débat et délibérations, le Conseil a adopté ce projet d'arrêté interministériel.

A la fin du Conseil des ministres une exhortation a été faite au peuple congolais pour une intention de prière en faveur du retour de la paix dans la partie Est de la République Démocratique du Congo.

Commencée à 12h06, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 18h20.

**PATRICK MUYAYA KATEMBWE**  
MINISTRE DE LA  
COMMUNICATION ET MÉDIAS  
PORTE-PAROLE DU  
GOUVERNEMENT



# Deux derbys de la Linafoot à Kinshasa : DCMP et Mazembe sortent vainqueurs

**Kinshasa a accueilli exceptionnellement le week-end deux grands derbys de la 27<sup>ème</sup> édition de la Ligue nationale de football (Linafoot). Le premier a opposé samedi le TP Mazembe au FC Saint Eloi Lupopo, alors que le second, disputé dimanche, a mis aux prises le Daring Club Motema Pembe (DCMP) à son éternel rival, FC Renaissance du Congo. Pour ces deux derbys, Mazembe et DCMP sont sortis vainqueurs.**

NANA K.

Face à son éternel rival, le Daring Club Motema Pembe (DCMP), FC Renaissance du Congo doit encore travailler dur pour inverser les rapports des forces. Dimanche au stade des Martyrs de la Pentecôte à Kinshasa, les Immaculés ont été confirmés leur suprématie (2-0). Les buts de la rencontre ont été marqués par Jimmy Bayindula (32<sup>e</sup>) et Jean-Marc Makusu (76<sup>e</sup>).

En premier match, l'AC Kuya Sport a battu Dauphin Noir de Goma sur le score d'un but à 0. L'unique but de l'AC Kuya a été marqué par Mika Tshidibi à la 22<sup>e</sup> minute. Grâce à cette victoire, les hommes du président Jeannot Binanu

occupent la 11<sup>e</sup> position du classement provisoire de la Linafoot avec 10 unités.

## MAZEMBE DOMINE LUPOPO

Loin de leur fief de Lubumbashi, les Corbeaux avaient le cœur de montrer leur suprématie, samedi 11 décembre au Stade des Martyrs, à l'occasion du derby lushois déplacé à Kinshasa. En battant Lupopo, les Corbeaux sont plus que jamais sur une nouvelle dynamique en L1.

Envie, détermination, générosité, calme dans le jeu, patience et cohésion... Autant d'ingrédients qu'ils ont appliqués pour remporter ce match. Dès le coup d'envoi, les Cheminots affichaient pourtant un visage conquérant et portaient le danger dans la surface de TP Mazembe. Ils étaient même proches d'ouvrir le score. Pas de quoi décourager les Corbeaux qui continuaient d'appliquer leur plan de jeu et ça marche jusqu'à l'ouverture du score à la demi-heure de jeu et cela.

Mazembe récupère la balle au coup d'envoi donné par Lupopo et s'en va créer une occasion, qui accouche de deux corners infructueux de suite exécutés par Trésor Mputu. Dès cet instant, le constat, qui



Une phase de jeu entre Lupopo et Mazembe

se dégage est que Mazembe voit les choses lui être facilitées par l'option défensive appliquée par les Lumpas.

La suite de la partie est de bon augure pour les poulains de l'entraîneur Franck Dumas. Sur ces entrefaites, Mazembe hérite d'une balle arrêtée sur le flanc droit au-delà de la surface de réparation.

Trésor Mputu se charge de l'exécution de la sentence et expédie la balle au cœur du paquet des défenseurs de Lupopo et des attaquants de Mazembe.

De son long, le défenseur central des Corbeaux lushois, Kevin Mundeko (29<sup>ème</sup>), monté à l'avant-poste, s'étend dans les airs de son cuir chevelu et dévie le cuir hors de la portée du gardien bleu et jaune, Matampi Vumi Ley, qui voit ses filets trembler.

Les Corbeaux mènent au tableau d'affichage par 1-0 jusqu'à la pause.

## ADAM BOSSU ENFONCE POUR LE 2-0

A la reprise, Mazembe se replonge dans le match qu'il maîtrise assez bien et assiège le camp de Lupopo plus que timoré sans aucune inspiration. Au fil de la partie, la volonté des Badiangwena d'aller vite au front pour corser l'addition se fait sentir.

Lupopo se réveille de façon timide quand Dark Kabangu Kadima sème la défense adverse mais, Héritier Kasongo Munani (70<sup>ème</sup>) n'est pas lucide à la conclusion.

Le danger est vite écarté. Face à cette menace passagère qui a failli faire mouche, Mazembe reprend vite conscience. Entre temps, les percées de Patient Mwamba, monté en cours de jeu, enrhumé davantage la défense de Lupopo.

Les efforts des Englebertois seront couronnés de succès à la suite d'une offensive amorcée à l'aile gauche, laquelle permet à Adam Bossu Nzali (72<sup>ème</sup>) de doubler la mise.

Tout semble militer pour la capitulation des Lumpas. Mais la double montée de

Patou Kabangu et d'Ebengo Ciel change quelque peu la donne pour Lupopo.

Pour preuve, bien que dans la 1<sup>ère</sup> minute des quatre minutes additionnelles, sur une balle arrêtée, comme il sait le faire, l'ancien de Mazembe, Patou Kabangu, adresse un centre aérien qui échoue sur Dark Kabangu (92<sup>ème</sup>). D'un puissant coup de tête, ce dernier bat Ibrahim Mounkoro, le portier de Mazembe qui n'y a rien vu.

Cette réduction tardive du score n'empêche pas Mazembe de remporter le derby lushois délocalisé à Kinshasa.

Les Corbeaux signent ainsi leur neuvième victoire, qui leur donne l'avantage de cacaroler en tête du classement provisoire de la Linafoot avec 28 points. Ils devancent l'AS V.Club de Kinshasa (2<sup>ème</sup>) de deux longueurs.

Lupopo reste bloqué en 3<sup>ème</sup> position avec 24 unités en 11 sorties. Par conséquent, le brevet d'invincibilité des Lumpas vient d'être déchiré. Mazembe et V.Club restent à ce jour les seuls à n'avoir pas concédé la moindre défaite. Comme bonus à la victoire de Mazembe, Adam Bossu Nzali, auteur du deuxième but des Corbeaux, a été désigné « Homme du match ».

Toujours au stade des Martyrs, le TP Mazembe a rendez-vous ce mercredi à 13h30 avec AC Rangers. Les Corbeaux comptent remporter un deuxième succès d'affilée pour confirmer leur embellie dans la capitale.

## ECONEWS

Journal en ligne et Tri-hebdomadaire d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),  
Local n°50, Kinshasa / Gombe  
Tél : +243 81 904 17 63 /  
89 301 93 05  
+ 243 903185670  
E-mail :

[kuediasala@gmail.com](mailto:kuediasala@gmail.com)  
[www.econewsrdc.com](http://www.econewsrdc.com)  
L'info qui fait échos

DIRECTEUR DE PUBLICATION  
Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF  
Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION  
Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE  
Faustin KUEDIASALA  
Hugo TAMUSA  
Florent N'LUNDA N'SILU  
Véron KONGO  
Jonathan MUTADJIRI  
Nana Kanku  
Olivier Dioso  
A.T. MPUTU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS  
Marc NZATE  
Francis Mayuma

WEB MASTER  
Tighana MASIALA

PRODUCTION  
Michel MASUDI  
+243 907314011

COMMERCIAL  
John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL  
René LOKOTA

## ECONEWS AVEC OPINION-INFO.CD

Le ministre des Sports et Loisirs, Serge Nkonde Chembo, a participé, le vendredi 10 décembre 2021, au gala de boxe organisé au village «Chez Ntemba», dans la commune de la Gombe, à Kinshasa.

Ce gala de boxe organisé par MT Management and Promotions a réuni plusieurs athlètes de la République Démocratique du Congo (RDC) et ceux de la République du Congo/Brazzaville.

Interrogé par la presse, le numéro un des sports en RDC a fait savoir que ce gala lui a permis de s'enquérir du niveau de la boxe avant d'entamer les préparatifs des Jeux congolais.

« Nous sommes là pour voir comment la boxe évolue



Le ministre Serge Nkonde était présent au village chez Ntemba à Kinshasa.

dans notre pays, et cela nous permet de voir comment organiser les Jeux congolais. Aujourd'hui, nous avons l'idée générale du niveau actuel de la boxe dans notre pays et on verra comment réajuster pour ramener cette discipline à un niveau supérieur pour l'intérêt de la RDC», a déclaré Serge Nkonde. Et le ministre

des Sports de poursuivre : « Nous ne sommes pas ici pour préparer les Jeux olympiques 2024, mais plutôt pour évaluer la fédération. Les combats ont été exceptionnels, nous avons de bons boxeurs, mais la plupart de nos athlètes évoluent de manière individuelle, il manque un encadrement et prochainement nous allons voir

comment recruter ces jeunes à partir des sports de l'âge et on va leur dispenser une formation adéquate ».

Le combat phare de ce gala de boxe a opposé Paul Kamanga de la RDC à Dzabatou Rychi du Congo/Brazzaville dans la soirée.

Cet événement a été honoré de la participation de deux athlètes congolais qui ont participé aux derniers jeux olympiques de Tokyo, au Japon. Il s'agit de Tshama David et Fiston Mbaya.

Tshama David a affronté Wingui Gresse du Congo/Brazzaville, et Fiston Mbaya s'est opposé à son compatriote de la RDC, Bilindo Eseco.

Il sied de noter que, Tshibangu Bébé Rico a été aussi de la partie. Il a matché Adzedzion du Congo Brazzaville.



# Kinshasa et DP World s'accordent pour le Port en eaux profondes de Banana

Le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi, a frappé un grand coup. Après d'âpres négociations, Kinshasa a signé un avenant avec la firme émiratie DP World pour la construction du Port en eaux profondes de Banana, érigée en préalable à la construction du pont route-rail entre Kinshasa et Brazzaville. Il le fallait bien parce que la volonté de jeter un pont sur le fleuve Congo est accompagnée par des financements pré-mobilisés. Selon le chronogramme convenu entre les deux parties, le début des travaux est prévu pour le premier semestre 2022.

## ECONEWS

Plus de divergences possibles entre la République Démocratique du Congo et la société émiratie DP World, signataire depuis 2018, sous le règne de Joseph Kabila, d'un contrat de construction du Port en eaux profondes de Banana, dans la province du Kongo Central.

Arrivé au pouvoir en janvier 2019, le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, avait posé le préalable de renégocier certains termes de ce contrat. Enfin, il a eu gain de cause.

Félix Tshisekedi a présidé, le samedi 11 décembre 2021, à la cité de l'Union africaine la cérémonie de signature des conventions de collaboration entre la RDC et la société DP World, représentée par son directeur général et le ministre d'Etat émirati de la Coopération au développement.

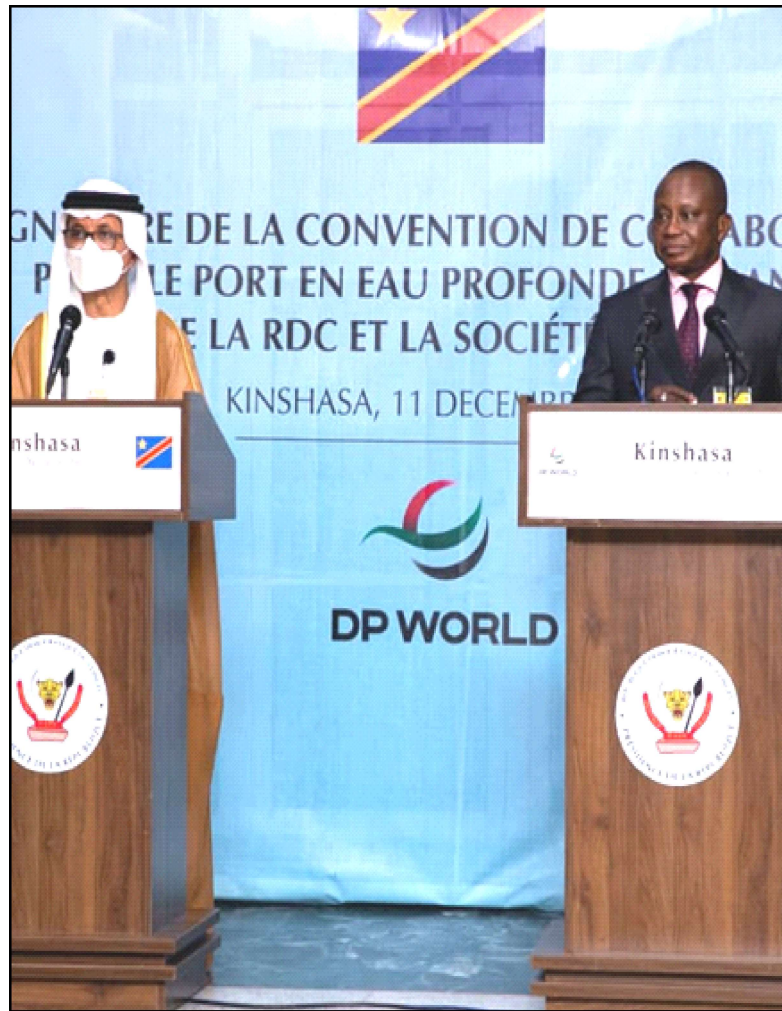
Le pacte d'actionnaires

entre les parties prenantes au projet et le contrat de concession du Port en eaux profondes, ont été signés, tour à tour, côté congolais par les ministres, respectivement des Transports, du Portefeuille, des Finances et du Budget.

Après la révision de quelques termes de l'avenant signé en mars 2018 tel que souhaité par le président de la République, Félix Antoine Tshisekedi, l'heure est à la concrétisation de ce vaste projet.

Face à la pression de l'opinion publique, particulièrement celle du Kongo Central, le Président Tshisekedi avait fait de ce port de Banana le passage obligé pour le projet Pont route-rail entre Kinshasa et Brazzaville.

En effet, la RDC, qui a toujours traîné les pas, était en position de subir parce que le leadership de ce projet lui a toujours échappé. L'ayant compris, le président Tshi-



Le point de presse qui a sanctionné la fin de cette cérémonie

sekedi a ressuscité le projet de construction du Port en eaux profondes de Banana. Une initiative pilotée par la RDC, qui a négocié directement avec la firme émiratie.

Plus d'un milliard de dollars américains sont mis sur

la table pour réussir ce mégaprojet.

Pour rassurer les Congolais et le partenaire des Emirats Arabes Unis, la cérémonie de signature de l'avenant à ce contrat s'est déroulée en présence du chef de

l'Etat, en direct de la télévision nationale RTNC (Radiotélévision nationale congolaise).

La satisfaction la plus expressive est venue de la province du Kongo Central où cet ouvrage sera construit, valorisant les côtes du pays qui va devoir concurrencer les ports qui prenaient en charge les marchandises à destination de la RDC. Les bateaux vont devoir désormais décharger leurs cargaisons directement sur les côtes congolaises.

La cérémonie s'est clôturée par un point de presse, tenu conjointement par le ministre des Transports, Chérubin Okende, et le chairman de DP World, Sultan Ahmed Bin Sulayem.

En présence du chef de Gouvernement, Jean-Michel Sama Lukonde, plusieurs autres membres du Gouvernement ont pris part à cette cérémonie.

Pour rappel, ce projet avait été initialement signé en 2017, mais arrivé au pouvoir, le Président Félix Tshisekedi s'est imposé pour la renégociation de certaines de ses clauses afin d'en faire une affaire « gagnant-gagnant » pour les deux parties. Ce qui explique la signature de l'avenant sus-évoquée. Le coût du projet est de 1,3 milliards de dollars US.

# L'Assemblée nationale adopte la loi de finances 2022 en exigeant la suppression de la taxe RAM

## JONATHAN M.

Troublante révélation à l'Assemblée nationale.

Selon la Commission Ecofin, qui a procédé au toilettage du projet de loi de finances 2022, aucune trace des recettes perçues au titre de la taxe RAM (Registre des appareils mobiles) n'a été retrouvée dans les différentes rubriques du projet de budget de l'Etat lui soumis par le Gouvernement. C'est la preuve, selon l'Assemblée nationale, que les recettes collectées au titre de la taxe RAM n'atterrissent pas dans le compte général du Trésor.

En adoptant samedi le projet de loi de finances 2022, après l'audition du rapport de sa Commission Ecofin, l'Assemblée nationale a exigé la suppression de cette perception sur toute l'étendue du territoire national ainsi que la bonification du budget en équilibre en recettes et en dépenses à la hau-



teur de 21.950 milliards FC, contre 20.730 milliards FC présenté par le Gouvernement, soit une amélioration de 1.220 milliards FC.

La Commission Ecofin a notamment exploré les nouvelles recettes pouvant résulter de la sous-estimation de certaines rubriques économi-

ques. Elle a aussi formulé des encouragements à l'endroit du gouvernement à appliquer sans faille les mesures fiscales et administratives préconisées pour mobiliser davantage des ressources financières. Elle a aussi dégagé la possibilité de nouvelles économies à réaliser sur les prévi-

sions des dépenses présentées. Elle a enfin orienté l'exécutif national à procéder à des réallocations des crédits afin de rencontrer les différents engagements de l'Etat.

Même si les prévisions inscrites restent intactes, soit 20.730 milliards de FC, le budget général est désormais plafonné à 19.070 milliards de FC, tandis que les budgets annexes sont estimés à 409.966 millions de FC, et les comptes spéciaux à 1.249 milliards de FC.

Au niveau des recettes des douanes et accises, la commission a identifié certains actes générateurs de recettes qui n'ont pas été pris en compte dans la formulation du gouvernement. Il s'agit notamment des tissus imprimés, des produits alimentaires et certains matériaux de construction. Elle a noté l'absence de TVA sur les produits pétroliers et de télécommunication. Elle a aussi noté le non-cannage des produits miniers

à l'exportation.

« Tout ceci, pris en compte, doit avoir une incidence positive sur les assignations annuelles de la douane congolaise », a dit le rapporteur de la Commission Ecofin.

S'agissant de la DGI, la Commission a fait passer les prévisions de 6.880 milliards FC à 7.130 milliards FC, après avoir identifié certaines taxes non prises en compte ou minorées dans la formulation du Gouvernement.

S'agissant des recettes de la DGRAD, la Commission a également identifié de bonnes perspectives des recettes additionnelles à inscrire au budget 2022. Il en est de même d'autres services d'assiette comme des recettes extérieures ainsi que les budgets annexes.

Aussitôt adopté, le projet de loi de finances a été envoyé en seconde lecture au Sénat, alors que la session parlementaire se clôture le mercredi 15 décembre 2021.